COMMUNIQUÉ

Mercredi 21 mars 2007
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Budget 2007 : l'appui à la famille se précise

Ottawa – La Commission nationale des parents francophones (CNPF) accorde une note positive au budget fédéral de 2007 du Gouvernement conservateur, présenté le 19 mars par le ministre des Finances Jim Flaherty. En matière de garde d'enfants, le budget annonce un retour à la stratégie des transferts de fonds aux provinces et territoires pour la création de nouvelles places. Cette approche ouvre potentiellement la porte aux garderies francophones en milieu minoritaire.

«Le budget de l'an dernier accordait aux entreprises la responsabilité de créer 25 000 places par année par le biais d'un crédit d'impôt, rappelle la présidente Ghislaine Pilon. Il est clair que cette approche n'a pas donné les résultats escomptés. Le gouvernement revient à une stratégie respectueuse de la juridiction des provinces, qui devront tenir compte des besoins et des priorités des communautés francophones.»

On se souvient que le gouvernement de Stephen Harper a aboli au début de 2006 des accords bilatéraux sur l'apprentissage et la garde d'enfants. Chacun de ces accords contenait une clause spécifique pour la création de places en milieu francophone. Le budget courant ne contient toutefois pas de précisions sur le processus qui permettra au fédéral de s'acquitter de ses responsabilités vis-à-vis les communautés de langue officielle.

Pour la Commission nationale, l'apprentissage en milieu de garde constitue un service essentiel parmi un nombre de programmes visant l'appui des familles francophones en milieu minoritaire. La CNPF privilégie un accès universel à une variété de programmes et de services de qualité à partir de la périnatalité jusqu'à l'entrée à l'entrée à l'école. « Pour le moment, la moitié des enfants francophones seulement sont inscrits à l'école de langue française, rappelle Ghislaine Pilon. Si on veut assurer l'avenir des communautés, il est essentiel d'habiliter les communautés avec des appuis en développement de la petite enfance.»

La CNPF reconnaît la valeur des autres initiatives familiales prévues dans ce budget, tels que :

- Le crédit d'impôt pour enfants de moins de 18 ans d'une valeur maximale de 310$ par enfant;
- L'augmentation du plafond des contributions du Régime d'épargne études pour enfants ;
- le crédit d'impôt pour parents en situation monoparentale; et
- 140 M$ par année pour le Régime enregistré d'épargne-invalidité.

La Commission nationale est un organisme voué au plein épanouissement des familles de langues françaises en milieu minoritaire. Coordonnatrice de la stratégie

CNPF
La Commission nationale des parents francophones

Place de la francophonie
450, rue Rideau, bureau 402
Ottawa (Ontario) K1N 5Z4
Tél. : (613) 288-0958
Sans frais : 1 800 665-5148
Téléc. : (613) 562-3995
cnpf@cnpf.ca
www.cnpf.ca

intersectorielle du développement de la petite enfance, elle souhaite participer davantage aux échanges nationaux sur les politiques et programmes destinés aux familles francophones. La Table nationale sur le développement de la petite enfance francophone en contexte minoritaire s'est dotée d'un Cadre national de collaboration incluant une vision partagée et des stratégies communes. La CNPF a reçu une aide importante de Ressources humaines et Développement social Canada pour créer, entre autres, des conditions propices à la mise sur pied et au renforcement de centres de la petite enfance et de la famille partout au Canada.

La mission de la CNPF est d'appuyer ses membres, les fédérations de parents francophones dans les provinces et territoires, dans la promotion d'un milieu familial, éducatif et communautaire favorisant le plein épanouissement des familles francophones, acadiennes et métisses du Canada.

Contact : Murielle Gagné-Ouellette, directrice générale
613.288.0958 ou mgagneouellette@cnpf.ca.

Ce communiqué et la documentation complète du dossier du développement de la petite enfance francophone sont disponibles sous la section Salle de presse sur le site www.cnpf.ca.